Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241025-2024_029D-AU

VILLE DE Graulhet

N°2024/029

DÉCISION

Objet : Convention de mise à disposition de matériel à TEAM 81

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2122-21 à L2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire, indiquant les matières et limites de ces délégations,

Vu la demande reçue le 10 juillet 2023 de l'association « **TEAM 81** », représentée par M GAILLAC Germain, Président, à l'occasion de la course intitulée « LE NABEILLOU TRIAL » devant se dérouler le dimanche 27 octobre 2024,

Considérant l'organisation des manifestations en question qui nécessite la mise à disposition de matériels logistiques de la commune conformément à la demande de l'association,

Considérant que cette manifestation contribue à l'animation de la commune chaque année dans le cadre d'un partenariat avec ladite association,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : De mettre à disposition du matériel logistique à l'association TEAM 81, à titre gracieux, à l'occasion de la course intitulée « LE NABEILLOU TRIAL.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Commune, le Trésorier du Service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

ARTICLE 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

GRAULHET, le 25 octobre 2024

LE MAIRE, Blaise AZNAR

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN